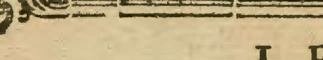
Le Veni Creator du citoyen par un vicaire provençal

1789


Vitam impendere Vero
Ex libris O. Borelli

DU CITOYEN,

[illegible]



LE
VENI CREATOR
DU CITOYEN,
PAR UN VICAIRE PROVENÇAL.

ESprit ſaint ! Intelligence univerſelle ! Ame du Grand-tout ! voici ta fête ; voici le temps où les hommes qui penſent que leur eſprit & leur raiſon ont leur principe dans ton eſſence, & qu'ils ſont une de tes émanations, t'adreſſent un culte plus particulier, & te ſollicitent de rendre au flambeau qui les éclaire une addition nouvelle de lumière & de chaleur. Jamais la Nation Françaiſe n'eut un plus grand beſoin de ton aſſiſtance. S'il eſt vrai que, ſenſible aux vœux des mortels, tu daignes influer ſur leurs déterminations, éclairer leurs conſeils, & te répandre dans leurs Aſſemblées ; ah! deſcends parmi nous, place le foyer de ta lumière au milieu de ce Concile politique, aſſemblé à Verſailles, & que les rayons s'en étendent à toute la circonférence du Royaume ; afin que les lieux où j'écris puiſſent en être éclairés. Si tu ne régénères tous les eſprits de ce grand Conſeil de la Nation, il eſt à craindre que ſes réſultats, au lieu de lui rendre une force & une vie nouvelles, ne l'épuiſent entièrement, ne précipitent ſa décadence, & ne conſomment ſa perte. Il faut, pour que le bien puiſſe s'opérer, que de tant d'eſprits différens, dont chacun a ſon intérêt particulier, il ſe compoſe un eſprit général, qui n'ait qu'un deſir & qu'un but. Ce grand miracle s'opère.

ra-t-il ſans ton aſcendant victorieux ? Comment fera-t-on diſparoître cet eſprit de Corps ſi ancien & ſi multiplié parmi nous, & dont les racines ſont ſi vigoureuſes & ſi profondes ? Comment, par exemple, l'eſprit du Clergé actuel (du haut Clergé du moins), ſi excluſif & ſi égoïſte, redeviendra-t-il l'eſprit de la primitive Égliſe, cet eſprit, qui, à ce que nous diſons, s'écoula de ton ſein dans celui des Apôtres avec toute ſa pureté originelle ? Je ſais bien que la Société n'a pas beſoin d'une régénération ſi abſolue, & que pourvu qu'elle trouve en nous des Citoyens paſſables, elle ſe conſolera de n'y trouver que des Prêtres dégénérés. Elle conſent que nous faſſions un orde dans l'État, ſans ſe mêler de notre déſobéiſſance formelle aux lois de l'Évangile, qui, en mille endroits, nous défend de nous mêler des affaires de ce monde, pourvu qu'en nous en mêlant nous n'y portions pas le trouble & le déſordre, comme on nous en accuſe. Dans les choſes générales & particulières, elle laiſſe à notre conſcience le ſoin de s'arranger avec notre divin Légiſlateur, qui, par ſes paroles & par ſon exemple, nous preſcrivit abſolument de nous renfermer dans les fonctions du Sacerdoce. Eſprit régénérateur ! réſerve cette révolution miraculeuſe pour les États-Généraux de l'Égliſe, s'ils ſe tiennent jamais : il ſuffit que tu veuille bien donner aux Eccléſiaſtiques qui repréſentent à ceux de la France un eſprit de civiſme & de juſtice. La Nation ne veut point leur enlever leurs hautes prérogatives, leurs titres faſtueux, leurs impoſantes repréſentations, tous ces hochets de la vanité & de l'orgueil, que nos Prélats ſuppoſent néceſſaires à la dignité de la Religion, comme ſi une Religion révélée par la bouche d'un Dieu même, avoit beſoin, pour s'étayer & ſe rendre reſpectable, de s'environner de ce qu'il y a de plus plus vain & de plus frivole

parmi les hommes ! elle ne veut même pas donner atteinte à ces propriétés, bien autrement importantes, qui composent la fortune du Clergé, & pour laquelle nos hauts Seigneurs paroissent si tremblans & si allarmés, & qu'ils prétendent posséder de droit divin, quoiqu'assurément l'Auteur de l'Évangile, qui n'a parlé des richesses que pour les proscrire, des riches, que pour leur dire anathême, n'a pas dû prendre sous sa sauve-garde spéciale des biens, dont la possession est sans cesse réprouvée dans son Code religieux. La contradiction seroit trop forte pour un Dieu ; & c'est une étrange hardiesse dans ses Ministres d'oser la lui prêter. Mais enfin, quelle que soit la nature du droit par lequel ils les possèdent, les Possesseurs n'en sont pas moins assimilés au reste des Propriétaires, & les obligations envers la Cité génerale sont communes aux uns & aux autres. C'est cette vérité si simple & si incontestable, que nous te prions de leur rendre sensible, & de les induire sur-tout à n'en point contester l'évidence contre le sentiment intérieur de leur conscience. Que leur assentiment à cette vérité, soit le premier acte que nous devions à ta céleste influence, & le premier par lequel nous reconnoissions en eux des Concitoyens ; que le second soit la dissolution de cette ligue que l'Ordre du Clergé a formée avec celui de la Noblesse, pour tenir dans l'esclavage le reste de la Nation, & maintenir des privilèges qui n'ont dû leur origine qu'à la violence armée des uns, & au charlatanisme religieux des autres, qui ont triomphé sans obstacle d'un Peuple désarmé, ignorant & crédule. Daigne montrer aux uns & aux autres, que le seul moyen de légitimer ces injustes conquêtes, est d'abjurer l'esprit dans lequel elles ont été faites. Persuade sur-tout au Clergé qu'il est de son intérêt, de consacrer une partie de ses immenses richesses à l'utilité publique, pour

ſe rendre la propriété de l'autre plus ſacrée & plus inviolable, & que cette précaution ſera plus sûre, que les Édits qu'une terreur panique lui fait ſolliciter, parce que le Peuple n'a point envie, ſans la ſanction du Gouvernement, de ſe ſouſtraire aux redevances qu'il eſt accoutumé de lui payer. Ce n'eſt pas de ce côté de l'horiſon que viendra l'orage qui nous menace.

Puiſſant Recteur des volontés de l'homme ! c'eſt ici où je redouble la ferveur de mes prières. Après que nos Grands-Seigneurs du Clergé auront remplis les devoirs que l'eſprit de patriotiſme leur impoſe, fais qu'ils rempliſſent auſſi ceux auxquels la juſtice auroit toujours dû les aſtreindre envers leurs Coopérateurs ſubordonnés, envers le Bas-Clergé ; je dis Bas-Clergé, car les Grands ont toujours des termes de mépris, pour déſigner ce qui n'eſt pas eux. Le Bas-Clergé donc s'eſt accoutumé à reſpecter dans le Haut l'orgueil ; mais il lui a été impoſſible de s'accoutumer auſſi bien à reſpecter l'injuſtice ; & dans le partage qui s'eſt fait entre tous les Clercs des biens du Clergé, il n'a ceſſé de murmurer, tout bas il eſt vrai, de ſon inégalité monſtrueuſe, & je te confeſſe, Eſprit juſte & clément ! que je ſuis un de ceux qu'elle a le plus révolté. Je me ſuis toujours demandé, moi pauvre Vicaire, pourquoi il y avoit parmi nous des individus qui jouiſſoient 600000 l. de rente, tandis que j'étois borné à 250 l. Pourquoi ont-ils, me ſuis-je ſouvent dit, deux mille quatre cent portions comme la mienne ? Sont-ils deux mille quatre cent fois plus haut, plus grands, plus gros que moi ? Ont-ils deux mille quatre cent eſtomacs ? Si je n'en avois jamais vu, je pourrois le croire ; mais hélas ! malgré qu'on leur donne les noms faſteux de grandeur & d'éminence, la nature en les a pas taillés ſur un modèle plus avantageux

que le mien. Peut-être, me suis-je dit souvent, qu'en sagesse, en justice, en esprit, en talens, ils l'emportent sur moi dans cette proportion. C'est la première réflexion que la modestie m'a fait faire: mais l'examen m'a bientôt désabusé de cette idée; & quand j'ai comparé sur ces choses, les gens de leur rang à ceux du mien, la comparaison leur a toujours été désavantageuse. J'ai recherché dans le Testament de Jesus-Christ les fondemens de cette répartition de son héritage; mais tout ce que j'ai trouvé dans ce Livre auguste, dans les Actes des Apôtres, dans l'Histoire de la primitive Église, me prouve que l'égoïsme & la cupidité ont seuls présidé à ce partage, & en ont réglé les lots. Tout étoit égal entre les premiers Chrétiens: le trésor de l'Église étoit commun; il n'étoit formé que des aumônes volontaires des individus qui composoient la Congrégation; elles servoient aux Agapes, ou repas communs; les portions étoient égales; l'Évêque, le Prêtre, le Diacre, le simple Fidèle n'étoient pas mieux traités l'un que l'autre. La Société Chrétienne étoit ainsi ordonnée par tes inspirations manifestes & récentes: elles étoient donc dans l'esprit de la Législation de Jésus. Pourquoi en a-t-on abandonné les divines Institutions, pour en adopter de nouvelles & de si différentes? Ce n'est pas toi qui as changé, car tu es immuable; mais ce sont les hommes, que les passions ramènent toujours sous leur empire, qui ont cessé de suivre tes inspirations, pour se livrer à celles de leurs Démons favoris, l'égoïsme & la cupidité. Nous ne prétendons point revenir à cette égalité des premiers jours du Christianisme, & partager en frères la succession des Apôtres; qu'ils nous en cèdent seulement ce qu'il en faut pour nous procurer une existence passable, & que leur dureté à notre égard ne soit plus un objet de scandale pour le reste

des hommes. Si l'homme de bien, ſi le Philoſophe dédaignent les grandes richeſſes, parce qu'ils redoutent les paſſions qu'elles amènent à leur ſuite, & dont elles peuvent les rendre la proie, le Chrétien doit en avoir encore une frayeur bien plus grande. Un pauvre Vicaire comme moi, ne croiroit pas les poſſéder en ſécurité. Ces Meſſieurs ſont moins craintifs, à la bonne heure; mais du moins inſpire-leur quelque honte de jeter les hauts cris, quand il s'agit d'augmenter de quelques piſtoles nos penſions congrues. Qu'ils conſentent à traîner à leurs ſuites moins de Valets en livrées rouges, ou jaunes, pour payer un peu mieux leurs Valets en livrés noires; car c'eſt ainſi qu'ils nous regardent, & encore dans cette claſſe ils ne nous accordent pas les premiers rangs. Inſpire à cette portion des Repréſentans de la Nation qui a été tirée du Clergé du ſecond Ordre, à ces véritables Prêtres qui rempliſſent les fonctions les plus pénibles & les plus importautes du Sacerdoce, qui ne dévorent pas les tréſors de l'Égliſe dans une criminelle oiſiveté, & qui ne les diſſipent pas par un luxe inſultant pour les pauvres dont ils ſont le patrimoine; inſpire-leur, dis-je, la fermeté de redemander ce que toute la ſaine partie de la Nation eſt indignée qu'on leur refuſe avec tant d'opiniâtreté. Qu'ils uniſſent leur voix à celles du Tiers-État, afin d'obtenir pour eux & pour lui le redreſſement de cette multitude de griefs & d'abus, qui le font gémir depuis tant de ſiècles. Ramollis le cœur de ces Nobles ſi durs & ſi impérieux, qui croient que tout ce qui n'eſt pas de leur Ordre eſt fait pour ramper ſous eux; qui ſe croient nés pour tranniſer ceux que le haſard de la naiſſance a placés dans un rang conventionnel, inférieur à celui qu'ils occupent; qui regardent d'un œil dédaigneux les plus grands talens & les vertus les plus ſublimes, quand

ils ſe rencontrent dans un individu ſans nom & ſans titres; donne-leur une plus juſte idée de la Nobleſſe, que la plupart d'entr'eux n'ont jamais eue. Apprends - leur que la Nobleſſe ne leur donne pas le mérite, mais leur impoſe la néceſſité d'en avoir; que placés par la Patrie au-deſſus de leurs Concitoyens, elle eſt toujours en droit de leur remander le prix des avances qu'elle leur a faites; qu'ils ſont tenus de faire pour elle tous les ſacrifices que ſon intérêt exige, & qu'ils en doivent l'exemple au reſte de la Nation; que ſi elle a le droit de leur demander leur ſang, elle a bien celui d'en exiger une portion de leurs revenus pour ſubvenir à ſes néceſſités. Ils ſont réellement les ſeuls propriétaires avec le Clergé; car les fonds territoriaux que poſſèdent les Roturiers étant grevés, en cent manières, de redevances & de ſervitudes, ne ſont pas de véritables propriétés; les richeſſes réelles de ceux-ci ne conſiſtent que dans leur induſtrie & leur commerce. On les a vu dans les détreſſes de l'État en offrir les honorables fruits au Souverain; mais la Nobleſſe s'eſt bien gardée en aucun temps d'imiter ces actes généreux, apparemment parce qu'elle ne veut jamais avoir rien de commun avec la roture, & que le luxe auquel elle ſacrifie ſes richeſſes, eſt un Dieu plus ſacré pour elle que la Patrie.

Eſprit de ſageſſe & de raiſon! verſes-en les ſemences fécondes dans le cœur des Députés du Tiers-État; qu'ils oppoſent à l'eſprit de cabale & d'oppoſition qu'ont montré en tant d'endroits les deux premiers Ordres, un eſprit de dévoûment & de conciliation; qu'ils ne cherchent pas comme ces grands Cabaleurs à laſſer la patience de notre bon Souverain & à contrarier les projets de ſon excellent Miniſtre.

Enflamme de plus en plus leurs cœurs du ſaint

amour de la Patrie ; dirige sans cesse leurs regards sur son image sacrée, pour qu'elle soit l'unique but de leurs travaux & de leurs démarches, & qu'ils puissent rendre à leurs Commettans ainsi qu'à eux-mêmes, le noble témoignage de n'avoir considéré qu'elle, de n'avoir travaillé que pour elle. Préserve-les de toute influence étrangère à ses intérêts, de tout ascendant dangereux, qui voudroit les entraîner dans des systêmes enfantés par des vues particulières, qui s'efforceroit de les rendre les instrumens d'un parti, tandis qu'ils ne doivent l'être que du bien général. Donne aux Représentans du Tiers-État cet esprit de fermeté & de force, nécessaire pour soutenir leurs droits contre leurs puissans Antagonistes, & pour résister à tout ce qui tendroit à renforcer ou à perpétuer notre esclavage.

Rappelle-leur sans cesse, que Dieu a fait l'homme libre ; que la liberté lui appartient aussi essentiellement que la vie ; que celle du Peuple avec tous ses droits est dans leurs mains, & que les gémissemens de cent générations les accuseroient de ses en avoir privés, s'ils avoient la foiblesse de la lui laisser ravir ; mais éteins dans le cœur des Peuples ces haînes secrètes, enfantées sourdement par une longue oppression ; préviens en eux ces émotions soudaines qui les portent à déployer leur fureur sur les objets qui s'offrent à leur vengeance sans but & sans raison.

Source inépuisable de justice & d'équité ! c'est dans la réforme de notre Code civil & criminel, que nous avons besoin de toute ton influence. Il nous faut de nouvelles lois & de nouveaux Juges. Les bonnes lois ne sont rien sans les bons Magistrats, & les bons Magistrats sans les bonnes lois ; c'est de la réunion de ces deux choses que naissent la confiance & le respect, sans lesquels l'administration de la justice est un fléau pour les Peuples dont elle devroit faire la félicité. Il ne faut pas au Tiers-État de Grands-Seigneurs pour Juges ; leurs intérêts sont trop loin des leurs ; ils ne leur paroissent pas dignes de leur discussion ; nos vies ne leur semblent guères d'une autre considération, que celles des insectes qu'on peut écraser sans conséqueuce. Il nous faut des Juges qui, nos égaux par les intérêts & par la naissance, trouvent en eux-mêmes des motifs toujours constans de remplir leur ministère, avec l'attention & l'impartialité qu'il exige.

FIN.